

Comité polonais « Ratujmy Kobiety », « Sauvons les Femmes »

Lauréat du Prix Simone-de-Beauvoir pour la liberté des femmes 2017

Présidé par Josyane Savigneau, le jury international du **Prix Simone-de-Beauvoir pour la liberté des femmes** rassemble Sylvie le Bon de Beauvoir (présidente d'honneur), Julia Kristeva (présidente fondatrice), Julie Augras, Christine Bard, Gérard Bonal, Constance Borde, Nicole Fernandez-Ferrer, Madeleine Gobeil-Noël, Sihem Habchi, Liliane Kandel, Annette Lévy-Willard, Frédéric Maget, Sheila Malovany-Chevallier, Tiphaine Martin, Yvette Roudy, Danièle Sallenave, Alice Schwarzer. Ce prix à la vocation internationale récompense chaque année, le jour anniversaire de la naissance de Simone de Beauvoir, des personnes ou des associations, des militant.es ou des intellectuel.les qui incarnent les valeurs de liberté défendues par Simone de Beauvoir et qui luttent pour la cause des femmes.

Face à la mobilisation sans précédent des femmes, le gouvernement polonais renonce à un projet de loi visant à interdire l'interruption volontaire de grossesse, déjà soumise à des restrictions drastiques.

"N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant."

Ces mots de Simone de Beauvoir résonnent aujourd'hui avec une intensité particulière. Durant sa campagne, le nouveau président des États-Unis, Donald Trump, s'est engagé à nommer des juges conservateurs à la Cour suprême pour pouvoir abolir le droit fédéral de mettre fin à une grossesse. En Europe, où prévaut la libéralisation, quelques pays continuent cependant de la soumettre à des conditions très restrictives. Deux pays l'interdisent : l'Irlande, et l'île de Malte, où l'avortement est un acte criminel entraînant une peine de prison de trois ans pour la femme et le praticien.

En Pologne, la situation est grave. Libre pendant la période communiste, le droit à l'avortement a été restreint en 1993, sous l'influence de l'église catholique. Le premier ministre d'alors, Madame Suchocka, bras droit du Vatican, partisan d'une politique ultra-libérale de privatisations et de démantèlement du service public, avait imposé, illégalement selon le droit international, la signature d'un concordat qui ratifiait largement les pouvoirs que l'Église s'arrogeait dans la vie sociale. La nouvelle loi n'autorisait plus l'interruption volontaire de grossesse qu'en cas de viol ou d'inceste, de graves pathologies du fœtus, ou de risques avérés pour la vie ou la santé de la mère. Depuis 1993, chaque année de nombreuses Polonaises, entre 80 000 et 100 000, ont donc été contraintes à avorter clandestinement ou dans les pays voisins. Et même dans les cas prévus par la loi, l'allongement intentionnel des procédures est chose courante dans les hôpitaux, les médecins ayant peur d'être stigmatisés par les organisations catholiques.

De son côté, l'opposition au droit à l'avortement ne s'est jamais relâchée. Depuis des années, les groupes de défense du « droit à la vie » multiplient de prétendues « initiatives citoyennes » pour tenter d'imposer la suppression de ces exceptions. Sans succès. Jusqu'à ce que,

en octobre 2015, les élections voient le retour au pouvoir d'une majorité catholique ultraconservatrice et eurosceptique. Une initiative des organisations « pro-vie » fait alors écho à un appel lancé en ce sens par l'épiscopat polonais en avril 2016, et le Parlement polonais décide, le 23 septembre, de renvoyer en commission parlementaire une proposition de loi visant l'interdiction totale de l'avortement dans le pays. Et prévoyant jusqu'à cinq ans de prison pour les contrevenants.

Une vague de protestations se déclenche, répondant à l'appel du Comité « Sauvons les Femmes » (en polonais ; Ratujmy Kobiety), dont font partie des femmes politiques de gauche comme Barbara Nowacka, et que soutient Krystyna Janda, l'actrice mondialement célèbre des grands films de Wajda. Ainsi que le KOD, le Comité de défense de la démocratie, fondé par Mateusz Kijowski contre les atteintes de la nouvelle majorité aux fondements démocratiques de l'État polonais.

Sur le modèle d'une grève en Irlande du 24 octobre 1975, Krystyna Janda a l'idée d'une manifestation appelée « Czarny Protest » (Protestation noire). La mobilisation sur les réseaux sociaux et dans les médias la relaie immédiatement. A ce lundi noir massif, au moins 100 000 personnes ont participé. Face à ces manifestations d'une ampleur inédite, le gouvernement recule, et retire le projet. L'Église s'est déclarée opposée à ce que l'on condamne les femmes à faire de la prison en cas d'avortement.

C'est donc un immense succès, que le prix Simone de Beauvoir a voulu saluer, et un modèle d'action démocratique d'une société civile. Mais un succès provisoire : le PiS, parti conservateur au pouvoir peut vouloir donner des gages à l'église, en interdisant par exemple l'avortement en cas de handicap de l'embryon.

Le courage des femmes polonaises et les menaces qui planent sur leur victoire récente nous montrent qu'une action décisive s'impose. Dans une résolution du 3 juillet 2002, le Parlement européen a recommandé aux États membres de légaliser l'avortement. Mais, on le voit, une simple recommandation ne suffit pas : il faut faire pression sur lui pour que le droit à l'avortement soit inscrit dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

Le Prix Simone-de-Beauvoir est soutenu par la Fondation Simone de Beauvoir, l'Université Paris-Diderot, la Maison de l'Amérique latine, le groupe Challancin et la Fondation Forrest.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cérémonie de la remise du Prix Simone-de-Beauvoir pour la liberté des femmes :

Lundi 9 janvier 2017 à 11h.

Maison de l'Amérique latine, 217 boulevard Saint-Germain, Paris, VIIe.

Contact Prix Simone de Beauvoir

Secrétariat Prix Beauvoir : prixsimonedebauvoir@gmail.com

Inscription en ligne à la remise du Prix : <https://goo.gl/forms/h00npSghkXTfA03o2>